



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Arrêté n° I/B-2024-97

Fixant la liste d'aptitude du concours d'assistant territorial socio-éducatif
Spécialité : « assistant de service social »
Session 2024

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code général de la fonction publique, livre III, titre II, chapitre V ;
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadre d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs ;
Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;
Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
Vu la Charte Régionale Occitanie ;
Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la Région Occitanie ;
Vu la convention générale entre Centres de Gestions relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion ;
Vu l'arrêté n° I/B-2024-17 portant ouverture du concours d'assistant territorial socio-éducatif Spécialité : « assistant de service social » - session 2024,
Vu l'arrêté n° I/B 2024-74 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'assistant territorial socio-éducatif Spécialité : « assistant de service social » - session 2024 ;
Vu l'arrêté n° I/B-2024-80 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion du Gard ;
Vu l'arrêté n°2024-023 en date du 18 mars 2024 portant désignation de madame Clémentine TARQUINI en qualité de représentante du Centre national de la fonction publique territoriale ;
Vu le procès-verbal de tirage au sort de la CAP A en date du 27 juin 2024 ;
Vu le procès-verbal d'admission en date du 14 octobre 2024 ;
Considérant le recensement des besoins prévisionnels effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des Centres de Gestion de la Région Occitanie ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité : « assistant de service social » est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté. Cette liste comprend **137** lauréats inscrits.

Article 2 : L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le lauréat inscrit sur cette liste d'aptitude établie le 04 novembre 2024, qui n'a pas été nommé à l'issue des deux premières années, pourra être réinscrit la troisième et la quatrième année, sous réserve d'avoir fait connaître son intention d'être maintenu sur cette liste dans le mois précédent le terme des deux premières années suivant son inscription initiale et le terme de la troisième année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de congé de solidarité familiale, ainsi que du congé de longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national. Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat et lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Un candidat déclaré apte ne peut être inscrit que sur une seule liste d'aptitude d'un concours d'un même grade d'un cadre d'emplois. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions dans lesquelles un candidat déclaré apte à plusieurs concours d'un même cadre d'emplois opte pour son inscription sur une seule liste. Après deux refus d'offre d'emploi transmise par une collectivité ou un établissement à l'autorité organisatrice du concours, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

Article 3 : La Directrice Générale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel est transmis à Monsieur le Préfet du Gard, publié sur le site internet du Centre de Gestion et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 04 novembre 2024

Le Président

Fabrice VERDIER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Transmis au Représentant de l'Etat, le :

05.11.2024

Publié le :

05.11.2024

Liste des candidats admis Par ordre alphabétique

Concours d'assistant socio-éducatif Spécialité : assistant de service social Session 2024

Candidats	
1.	Madame AAGAOU Khédidja
2.	Madame ABAD Julie
3.	Madame AGRINIER Delphine
4.	Madame AKA Léa
5.	Madame ALARY Charline
6.	Madame ALBERT Ingrid
7.	Madame ALBOUY Julie
8.	Madame ALBRIZIO Laura
9.	Madame ALLIEZ Gabrielle
10.	Madame ARMENGAUD Pauline
11.	Madame ASTRUC Justine
12.	Madame AZID Yasmina
13.	Madame BEAUVAIS-GOBEIL Cloe
14.	Madame BEN AICHA Khaoula
15.	Madame BENADJILA-GILLET Dalila
16.	Madame BERNIERES Laurie
17.	Madame BESTOSO Margot
18.	Madame BORNIA Juliette
19.	Madame BOUGIER Florence
20.	Madame BOUHET Clarisse
21.	Madame BOURTON Carole
22.	Madame BOUYARDEN Badira
23.	Madame BOYER Camille

Liste des candidats admis Par ordre alphabétique

Candidats	
24.	Madame BRASSELEUR Emilie
25.	Madame BREFEL Laurie
26.	Madame BUITRAGO-MORENO Solène
27.	Madame BZDRENGA Coralie
28.	Madame CAZENAVE Carol
29.	Madame CHARLOT Jade
30.	Madame CHOMILIER Julie
31.	Madame CIPOLLINA Katia
32.	Madame CLAIR Laura
33.	Madame CORBIERE Aude
34.	Madame CORVAISIER Mathilde
35.	Madame DAGAN Amélia
36.	Madame DAUTRY Aurélie
37.	Madame DELORD Camille
38.	Madame DELOUVRIER Flore
39.	Madame DEMOULIN Flora
40.	Madame DENIS Elsa
41.	Madame DEROIN Margot
42.	Madame DERUYTERE Ilyana
43.	Monsieur DRAME Samba
44.	Madame DUCLAUX Chloé
45.	Madame DUNY Marianne
46.	Madame DUPONT Lucile
47.	Madame DUROYON Anais
48.	Madame EL FATEOUI Hassana
49.	Madame EL GHAZI Souhaila
50.	Madame ELIAS Emilie

Liste des candidats admis Par ordre alphabétique



Candidats	
51.	Madame ESTEVE Anne
52.	Madame ETIENNE Lucie
53.	Madame EUZIERE Johanna
54.	Madame FADAT Manon
55.	Madame FALQUET Chloé
56.	Madame FERCOQ Marjorie
57.	Madame FERRY Marion
58.	Madame FILLOL Lola
59.	Madame FOLLET Océane
60.	Madame FÈVRE Kelly
61.	Monsieur GADEA Nicolas
62.	Madame GARCIA Auriane
63.	Madame GARNIER Laura
64.	Madame GAYFFIER Océane
65.	Madame GAYRAL Lucie
66.	Madame GERARD Jeanne-Marie
67.	Madame GINER Ilona
68.	Madame GOMES Martine
69.	Madame GOURDON Efflamine
70.	Madame GRANADO Yolande
71.	Madame GUERMACHE Cedrina
72.	Madame GUICHARD Emeline
73.	Madame GYRE Nina
74.	Madame HADAOUI Leila
75.	Madame HERNANDEZ Dorine
76.	Madame IBRAHIMI Safaa
77.	Madame IKHLEF Yamouna

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20241105-IB-2024-97-AR
Date de réception préfecture : 05/11/2024

Liste des candidats admis Par ordre alphabétique



Candidats	
78.	Madame JABLA Fathia
79.	Madame JEAOUANI Asmae
80.	Madame KHADIR Sabrina
81.	Madame KLAVER Femke
82.	Madame LABATUT N'guessan
83.	Madame LADAYCIA Linda
84.	Madame LAFFONT Marie-Laure
85.	Madame LARGAIOLLI Noemie
86.	Madame LE TRESTE Line
87.	Monsieur LOURDOU Jules
88.	Madame LUDDECKE Mathilde
89.	Madame MABOU Nadhoimati
90.	Madame MALLET Cassandra
91.	Madame MANAUT CAIXAL Anna
92.	Madame MARRAGOU Amandine
93.	Monsieur MARTIN Matéo
94.	Madame MAS Camille
95.	Madame MEROLLE Antonella
96.	Madame MEROUANE Sarah
97.	Madame MFINDA Jessica
98.	Madame MICHEL Sylvie
99.	Madame MOGHEL Najat
100.	Madame MOHAMED Eman
101.	Madame MURILLO MERLY Sarah
102.	Monsieur NDIAYE Ibrahima
103.	Madame NEVISSAS Edwige
104.	Madame PAGES Mathilde

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20241105-IB-2024-97-AR
Date de réception préfecture : 05/11/2024

Liste des candidats admis Par ordre alphabétique

Candidats	
105.	Madame PALUMBO Fanny
106.	Madame PAPROCKI Linda
107.	Madame PARIS Emilie
108.	Madame PEREIRA Branca
109.	Madame PERRIN PEYRAUD Marie
110.	Madame PICOULEAU Gladys
111.	Madame PIGEAU Claudie
112.	Madame RODIER Lucie
113.	Madame RODRIGUEZ Emeline
114.	Madame RONDEL Sophie
115.	Madame ROUAIX Laetitia
116.	Madame ROUSSEAU Eloise
117.	Madame ROY Sarah
118.	Madame ROZIER Agnès
119.	Madame RUIJTENBEEK Nina
120.	Madame RUIZ Cécilia
121.	Madame RULLIER Mathilde
122.	Madame SEDIRI Sonia
123.	Madame SELLOUM Candy
124.	Madame SERNA Océane
125.	Madame SEYNAVE Laurie
126.	Madame SIMON TRAN Bich
127.	Madame TASTA Chloé
128.	Madame THEVENOT Angélique
129.	Madame THIBAUD Salomé
130.	Madame TROMPETTE Sabine
131.	Madame VANTWEMBEKE Pascale



Liste des candidats admis Par ordre alphabétique

Candidats	
132.	Madame VIERNE Aurore
133.	Madame VILLARDO Stephanie
134.	Madame VINCENT Amandine
135.	Madame YAO Esther
136.	Madame ZAGHDANE Wendy
137.	Madame ZRELLI Marie-Alia

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20241105-IB-2024-97-AR
Date de réception préfecture : 05/11/2024